

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°37 du 9 septembre 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°2

ARRÊTÉ

pris en application des articles R. 4137-10. à R. 4137-12. et de l'article R. 4137-25. du Livre premier de la Partie IV. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 22 juillet 2011

ARRÊTÉ pris en application des articles R. 4137-10. à R. 4137-12. et de l'article R. 4137-25. du Livre premier de la Partie IV. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 22 juillet 2011

NOR D E F T 1 1 5 1 4 3 3 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Arrêté du 23 décembre 2010 (BOC N° 4 du 28 janvier 2011, texte 10 ; BOEM 130.1.1, 300.6.1.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 130.1.1, 300.6.1.2

Référence de publication : BOC N°37 du 9 septembre 2011, texte 2.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de justice militaire, notamment son article L. 311-13. ;

Vu le code de la défense - Partie législative - Partie IV. du Livre premier notamment ses articles L. 4137-1. à L. 4137-5. ;

Vu le code la défense - Partie réglementaire IV - Le personnel militaire - Partie IV. du Livre premier notamment ses articles R. 4137-10. à R. 4137-12. et R. 4137-25.,

Arrête :

Art. 1er. Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires, titulaires d'un titre de commandement, reçoivent l'appellation de chef de corps et sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau. La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe I. du présent arrêté.

Art. 2. Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires ne figurant pas sur la liste définie à l'article premier du présent arrêté, sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau. La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe II. du présent arrêté.

Art. 3. Au sein de l'armée de terre, certaines autorités militaires ne figurant pas sur la liste définie aux articles premier et deuxième du présent arrêté, sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau tenant compte de dispositifs particuliers devant être mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts. La liste de ces autorités militaires et de leur autorité supérieure investie du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau est fixée en annexe III. du présent arrêté.

Art. 4. Pour l'armée de terre, des autorités militaires de troisième niveau disposent du pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des militaires du rang de l'armée de terre.

Art. 5. L'arrêté du 23 décembre 2010 pris en application des articles R. 4137-10. à R. 4137-12. et de l'article R. 4137-25. du Livre premier de la Partie IV. du code de la défense relatifs aux sanctions disciplinaires et à la suspension de fonctions applicables aux militaires fixant, au sein de l'armée de terre, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau est abrogé.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le colonel,
chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre,*

Daniel MÉNAOUINE.

ANNEXE I.

LISTE DES CHEFS DE CORPS ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 2E NIVEAU INVESTIS DU POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEURS SONT RATTACHÉS (DÉTACHEMENTS DES FORMATIONS).

1. ÎLE-DE-FRANCE/PARIS.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
École polytechnique.	Palaiseau.	Directeur de la formation humaine et militaire et chef de corps de l'école polytechnique.	Directeur général de l'école polytechnique.
Groupement de transit et d'administration du personnel isolé (GTAPI) (1).	Rueil-Malmaison.	Commandant le GTAPI.	Général adjoint major au général commandant la région terre Île-de-France (2).
121e régiment du train (121e RT).	Montlhéry.	Commandant le 121e RT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
Groupement de recrutement de la légion étrangère (GRLE).	Fontenay-sous-Bois.	Commandant le GRLE.	Général commandant la légion étrangère (COMLE).
École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME).	Rueil-Malmaison.	Commandant l'EMSOME.	Général commandant l'EMSOME.
Centre sportif d'équitation militaire (CSEM).	Fontainebleau.	Commandant le CSEM.	Général commandant les écoles militaires de Saumur (EMS) et l'école de cavalerie (EC) (3).
Lycée militaire.	Saint-Cyr-l'École.	Commandant le lycée militaire.	Général sous-directeur de la formation et des écoles de la DRHAT (DRHAT/SDFE).
Groupement recrutement sélection (GRS).	Vincennes.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR).

(1) Jusqu'à création de l'organisme interarmées, groupement de soutien du personnel isolé (GSPI).

(2) Lire « général adjoint major au général chargé de la zone de soutien Paris » à compter de l'entrée en vigueur de l'instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des états-majors de soutien défense (EMSD). À défaut, officier supérieur dans le grade le plus élevé auprès du général chargé de la zone de soutien Paris.

(3) À compter de la date de prise d'effet du transfert et dans l'attente de publication des textes, lire « directeur du centre national des sports de la défense ».

2. OUTRE-MER ET ÉTRANGER.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE
------------	---------------	----------------	-----------------------

			2e NIVEAU (AM 2).
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Cayenne.	Commandant le 9e RIMa.	Commandant interarmées (COMIA) Cayenne (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Cayenne.	Chef d'état-major de l'état-major interarmées (EMIA).	COMIA Cayenne (1).
3e régiment étranger d'infanterie (3e REI).	Kourou.	Commandant le 3e REI.	COMIA Cayenne (1).
9e régiment d'infanterie de marine (9e RIMa).	Cayenne.	Commandant le 9e RIMa.	COMIA Cayenne (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Dakar.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Dakar (1).
5e régiment interarmes d'outre-mer (5e RIAOM).	Djibouti.	Commandant le 5e RIAOM.	COMIA Djibouti (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Djibouti.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Djibouti (1).
13e demi-brigade de la légion étrangère (13e DBLE).	Abu Dhabi.	Commandant la 13e DBLE.	Commandant des forces (COMFOR) Émirats Arabes Unis (1). (2).
33e régiment d'infanterie de marine (33e RIMa).	Fort-de-France.	Commandant le 33e RIMa.	C O M I A Fort-de-France (1).
41e bataillon d'infanterie de marine (41e BIMA) .	Pointe-à-Pitre.	Commandant le 41e BIMA.	C O M I A Fort-de-France (1).
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Fort-de-France.	Commandant le 33e RIMa.	C O M I A Fort-de-France (1).
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Pointe-à-Pitre.	Commandant le 41e BIMA.	C O M I A Fort-de-France (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Fort-de-France.	Chef d'état-major de l'EMIA.	C O M I A Fort-de-France (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Pointe-à-Pitre.	Chef d'état-major de l'EMIA.	C O M I A Fort-de-France (1).
6e bataillon d'infanterie de marine (6e BIMA).	Libreville.	Commandant le 6e BIMA.	COMIA Libreville (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Libreville.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Libreville (1).
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Nouméa.	Commandant le RIMaP-NC.	COMIA Nouméa (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Nouméa.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Nouméa (1).
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Nouvelle-Calédonie (RIMaP-NC).	Nouméa.	Commandant le RIMaP-NC.	COMIA Nouméa (1).
Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Arue.	Commandant le RIMaP-P.	COMIA Papeete (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Arue.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Papeete (1).
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Polynésie (RIMaP-P).	Papeete.	Commandant le RIMaP-P.	COMIA Papeete (1).
2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (2e RPIMa).	Saint-Pierre.	Commandant le 2e RPIMa.	COMIA Saint-Denis (1).

Bureau terre du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Saint-Denis.	Commandant le 2e RPIMa.	COMIA Saint-Denis (1).
Cellule maintenance des matériels terrestres (CMMT).	Saint-Denis.	Chef d'état-major de l'EMIA.	COMIA Saint-Denis (1).
Détachement de la légion étrangère de Mayotte (DLEM).	Mayotte.	Commandant le DLEM.	COMIA Saint-Denis (1).

(1) AM 2 donnée à titre d'information, la désignation de ces autorités relevant de l'état-major des armées (EMA).

(2) Lire « commandant de la base des forces françaises des Émirats Arabes Unis ».

3. NORD-OUEST/RENNES.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
2e régiment de dragons - NBC (2e RD - NBC).	Fontevraud-l'Abbaye.	Commandant le 2e RD - NBC.	Chef de la division « emploi » du commandement des forces terrestres (CFT).
Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM).	Roscanvel.	Commandant le CPEOM.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
Centre parachutiste d'entraînement spécialisé (CPES).	Saran.	Commandant le CPES.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1 (UIISC1).	Nogent-le-Rotrou.	Commandant l'UIISC n° 1.	Commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).
Escadrille d'avions de l'armée de terre (EAAT).	Rennes.	Commandant l'EAAT (1).	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
517e régiment du train (517e RT).	Châteauroux-La Martinerie.	Commandant le 517e RT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
12e régiment de cuirassiers (12e RC).	Olivet.	Commandant le 12e RC.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB).
11e régiment d'artillerie de marine (11e RAMa).	Saint-Aubin-du-Cornier.	Commandant le 11e RAMa.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine (9e BLBMa).
2e régiment d'infanterie de marine (2e RIMa).	Champagne.	Commandant le 2e RIMa.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine (9e BLBMa).
3e régiment d'infanterie de marine (3e RIMa).	Vannes.	Commandant le 3e RIMa.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine (9e BLBMa).
6e régiment du génie (6e RG).	Angers.	Commandant le 6e RG.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine (9e BLBMa).
Centre d'études et de développements informatiques du matériel de l'armée de terre (CEDIMAT).	Bourges.	Commandant le CEDIMAT.	Général directeur adjoint au directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT).
12e base de soutien du matériel (12e BSMAT).	Neuvy-Pailloux.	Commandant la 12e BSMAT.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
2e régiment du matériel (2e RMat).	Bruz.	Commandant le 2e RMat.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
Centre militaire de formation professionnelle (CMFP) (2).	Fontenay-le-Comte.	Commandant le CMFP.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR) (3).
Groupeement recrutement sélection (GRS).	Rennes.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR).
	La Flèche.		

Prytanée national militaire (PNM).	Commandant le PNM.	Général sous-directeur de la formation et des écoles de la DRHAT (DRHAT/SDFE).
(1) Si titre de commandement. À défaut se reporter à l'annexe II.		
(2) Transfert vers la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD).		
(3) À compter de la date d'effet du transfert et dans l'attente de publication des textes, lire « général directeur de reconversion de la défense ».		

4. NORD-EST/METZ.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
3e régiment d'hélicoptères de combat (3e RHC).	Étain.	Commandant le 3e RHC.	Chef de la division « aéromobilité » du commandement des forces terrestres (CFT).
1er régiment d'hélicoptères de combat (1er RHC).	Phalsbourg.	Commandant le 1er RHC.	Chef de la division « aéromobilité » du CFT.
132e bataillon cynophile de l'armée de terre (132e BCAT).	Suippes.	Commandant le 132e BCAT.	Chef de la division « emploi » du CFT.
511e régiment du train (511e RT).	Auxonne.	Commandant le 511e RT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
516e régiment du train (516e RT).	Toul.	Commandant le 516e RT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
402e régiment d'artillerie (402e RA).	Châlons-en-Champagne.	Commandant le 402e RA.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
3e régiment du génie (3e RG).	Charleville-Mézières.	Commandant le 3e RG.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
1er régiment d'artillerie de marine (1er RAMa).	Couvron-et-Aumencourt.	Commandant le 1er RAMa	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
1er régiment de tirailleurs (1er RTir).	Épinal.	Commandant le 1er RTir.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM)
1er régiment d'infanterie (1er RI).	Sarrebouurg.	Commandant le 1er RI.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
16e bataillon de chasseurs (16e BCh).	Bitche.	Commandant le 16e BCh.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB).
Régiment de marche du Tchad (RMT).	Colmar.	Commandant le RMT.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB).
501e régiment de chars de combat (501e RCC).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le 501e RCC.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB)
40e régiment d'artillerie (40e RA).	Suippes.	Commandant le 40e RA.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB)
13e régiment du génie (13e RG).	Valdahon.	Commandant le 13e RG.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB).
35e régiment d'infanterie (35e RI).	Belfort.	Commandant le 35e RI.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
19e régiment du génie (19e RG).	Besançon.	Commandant le 19e RG.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
152e régiment d'infanterie (152e RI).	Colmar.	Commandant le 152e RI.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
8e régiment d'artillerie (8e RA).	Commercy.		

		Commandant le 8e RA.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
1er régiment de chasseurs (1er RCh).	Thierville-sur-Meuse.	Commandant le 1er RCh.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
1er régiment d'artillerie (1er RA).	Belfort.	Commandant le 1er RA.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
110e régiment d'infanterie (110e RI).	Donaueschingen.	Commandant le 110e RI.	Général commandant la brigade franco-allemande (BFA) s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
3e régiment de hussards (3e RH) .	Metz.	Commandant le 3e RH.	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande (BCS/BFA) partie française, y compris la compagnie d'état-major de la BFA.	Müllheim.	Commandant le BCS de la BFA s'il est français (1) (2).	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA .
61e régiment d'artillerie (61e RA).	Chaumont.	Commandant le 61e RA.	Général commandant la brigade de renseignement.
2e régiment de hussards (2e RH).	Haguenau.	Commandant le 2e RH.	Général commandant la brigade de renseignement
54e régiment de transmissions (54e RT).	Haguenau.	Commandant le 54e RT.	Général commandant la brigade de renseignement.
28e groupe géographique (28e GG).	Haguenau.	Commandant le 28e GG.	Général commandant la brigade de renseignement.
44e régiment de transmissions (44e RT).	Mutzig.	Commandant le 44e RT.	Général commandant la brigade de renseignement.
53e régiment de transmissions (53e RT).	Lunéville.	Commandant le 53e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
40e régiment de transmissions (40e RT).	Thionville.	Commandant le 40e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
41e régiment de transmissions (41e RT).	Douai.	Commandant le 41e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
Centre d'entraînement au combat (CENTAC).	Mailly-le-Camp.	Commandant le CENTAC.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
Centre d'entraînement des postes de commandement (CEPC).	Mailly-le-Camp.	Commandant le CEPC.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
Centre d'entraînement des brigades (CEB).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le CEB.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
Centre d'entraînement en zone urbaine (CENZUB).	Sissonne.	Commandant du CENZUB.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
École d'état-major (EEM).	Compiègne.	Commandant l'EEM (3) .	Général directeur de l'EEM.

8e régiment du matériel (8e RMAT).	Mourmelon-le-Grand.	Commandant le 8e RMAT.	Général directeur du SMITer.
15e base de soutien du matériel (15e BSMAT).	Phalsbourg.	Commandant la 15e BSMAT.	Général directeur du SMITer.
6e régiment du matériel (6e RMAT).	Besançon.	Commandant le 6e RMAT.	Général directeur du SMITer.
Détachement de soutien national (DSN).	Strasbourg.	Commandant du détachement de soutien national (France).	Général représentant français auprès du général commandant le corps de réaction rapide européen (CRR-E).
Bataillon de quartier général du corps de réaction rapide européen (BQG CRR-E).	Strasbourg.	Commandant du BQG CRR-E s'il est français (1) (2).	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.
Lycée militaire.	Autun.	Commandant le lycée militaire.	Général sous-directeur de la formation et des écoles de la DRHAT (DRHAT/SDFE).
Groupe de recrutement sélection (GRS).	Nancy.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR).
(1) Comprendre le titulaire du commandement.			
(2) Si le commandant est étranger se reporter à l'annexe II.			
(3) Si temps de commandement. À défaut, se reporter à l'annexe II.			

5. SUD-OUEST/BORDEAUX.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC).	Uzein.	Commandant le 5e RHC.	Chef de la division « aéromobilité » du commandement des forces terrestres (CFT).
9e bataillon de soutien aéromobile (9e BSAM).	Montauban.	Commandant la 9e BSAM.	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT)/base école « Général Navelet ».	Dax.	Commandant l'EALAT/base école.	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
17e régiment du génie parachutistes (17e RGP).	Montauban.	Commandant le 17e RGP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
1er régiment de chasseurs parachutistes (1er RCP).	Pamiers.	Commandant le 1er RCP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP).	Tarbes.	Commandant le 1er RHP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
1er régiment du train parachutistes (1er RTP).	Toulouse.	Commandant le 1er RTP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
35e régiment d'artillerie parachutistes (35e RAP).	Tarbes.	Commandant le 35e RAP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (8e RPIMa).	Castres.	Commandant le 8e RPIMa.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
4e groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (4e GLCAT) (1).	Toulouse.	Commandant le 4e GLCAT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
515e régiment du train (515e RT).	Brie.		

		Commandant le 515e RT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
Régiment de soutien du combattant (RSC).	Toulouse.	Commandant le RSC.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
126e régiment d'infanterie (126e RI).	Brive-la-Gaillarde.	Commandant le 126e RI.	Général commandant la 3e brigade mécanisée (3e BM).
1er régiment d'infanterie de marine (1er RIMa).	Angoulême.	Commandant le 1er RIMa.	Général commandant la 3e brigade mécanisée (3e BM).
31e régiment du génie (35e RG).	Castelsarrasin.	Commandant le 35e RG.	Général commandant la 3e brigade mécanisée (3e BM).
Régiment d'infanterie chars de marine (RICM).	Poitiers.	Commandant le RICM.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine (9e BLBMa).
48e régiment de transmissions (48e RT).	Agen.	Commandant le 48e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
13e régiment de dragons parachutistes (13e RDP).	Martignas-sur-Jalles.	Commandant le 13e RDP.	Général commandant la brigade des forces spéciales terre (BFST).
1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1er RPIMa).	Bayonne.	Commandant le 1er RPIMa.	Général commandant la brigade des forces spéciales terre (BFST).
4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4e RHFS).	Pau.	Commandant le 4e RHFS.	Général commandant la brigade des forces spéciales terre (BFST.)
17e groupe d'artillerie (17e GA).	Biscarosse.	Commandant le 17e GA.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (CEITO).	La Cavalerie.	Commandant le 8e RPIMa.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
École des troupes aéroportées (ETAP).	Pau.	Commandant l'ETAP.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan (EMD) et l'école de l'infanterie (EI).
3e régiment du matériel (3e RMat).	Muret.	Commandant le 3e RMat.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
Groupement recrutement et sélection (GRS).	Bordeaux.	Commandant le GRS.	Général sous directeur recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR).
(1) Jusqu'à création du régiment de soutien du combattant.			

6. SUD-EST/LYON.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Centre parachutiste d'instruction spécialisée (CPIS).	Perpignan.	Commandant le CPIS.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).
519e groupe de transit maritime (519e GTM).	Toulon.	Commandant le 519e GTM.	Colonel commandant le centre de coordination du transit maritime (CCTM).
Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5 (UIISC5).	Corte.	Commandant l'UIISC n° 5.	Commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).

Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7 (UIISC7).	Brignoles.	Commandant l'UIISC n° 7.	Commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).
École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT)/Base école Général LEJAY.	Le Cannet-des-Maures.	Commandant l'EALAT/Base école Le Luc.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).
École franco-allemande (EFA) de formation des équipages Tigre, partie française.	Le Cannet-des-Maures.	Commandant l'école franco-allemande (EFA partie française) ou commandant en second si le chef de corps n'est pas français (1) (2).	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).
Centre national d'entraînement commando (CNEC).	Mont-Louis.	Commandant le CNEC.	Général commandant l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).
4e régiment de dragons (4e RD).	Carnoux-en-Provence.	Commandant le 4e RD.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
54e régiment d'artillerie (54e RA).	Hyères.	Commandant le 54e RA.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
2e régiment étranger parachutistes (2e REP).	Calvi.	Commandant le 2e REP.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3e RPIMa).	Carcassonne.	Commandant le 3e RPIMa.	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
503e régiment du train (503e RT).	Nîmes.	Commandant le 503e RT.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
Régiment médical (R.Med).	La Valbonne-Beligneux.	Commandant le R.Med.	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
1er régiment de spahis (1er RS).	Valence.	Commandant le 1er RS.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
13e bataillon de chasseurs alpins (13e BCA).	Barby.	Commandant le 13e BCA.	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
27e bataillon de chasseurs alpins (27e BCA).	Cran-Gevrier.	Commandant le 27e BCA.	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
2e régiment étranger du génie (2e REG).	Saint-Christol.	Commandant le 2e REG.	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
4e régiment de chasseurs (4e RCh).	Gap.	Commandant le 4e RCh.	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
7e bataillon de chasseurs alpins (7e BCA).	Bourg-Saint-Maurice.	Commandant le 7e BCA.	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
93e régiment d'artillerie de montagne (93e RAM).	Varcès.	Commandant le 93e RAM.	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
68e régiment d'artillerie d'Afrique (68e RAA).	La Valbonne-Beligneux.	Commandant le 68e RAA.	Général commandant la 3e brigade mécanisée (3e BM).
92e régiment d'infanterie (92e RI).	Clermont-Ferrand.	Commandant le 92e RI.	Général commandant la 3e

RI).			brigade mécanisée (3e BM).
1er régiment étranger de cavalerie (1er REC).	Orange.	Commandant le 1er REC.	Général commandant la 6e brigade légère blindée (6e BLB).
1er régiment étranger du génie (1er REG).	L'Ardoise.	Commandant le 1er REG.	Général commandant la 6e brigade légère blindée (6e BLB).
21e régiment d'infanterie de marine (21e RIMa).	Fréjus.	Commandant le 21e RIMa.	Général commandant la 6e brigade légère blindée (6e BLB).
2e régiment étranger d'infanterie (2e REI).	Nîmes.	Commandant le 2e REI.	Général commandant la 6e brigade légère blindée (6e BLB).
3e régiment d'artillerie de marine (3e RAMa).	Canjuers.	Commandant le 3e RAMa.	Général commandant la 6e brigade légère blindée (6e BLB).
28e régiment de transmissions (28e RT).	Issoire.	Commandant le 28e RT.	Général commandant la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).
1er régiment étranger (1er RE).	Aubagne.	Commandant le 1er RE.	Général commandant la légion étrangère (COMLE).
4e régiment étranger (4e RE).	Castelnaudary.	Commandant le 4e RE.	Général commandant la légion étrangère (COMLE).
1er régiment de chasseurs d'Afrique (1er RCA).	Canjuers.	Commandant le 1er RCA.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
Groupement d'aguerrissement montagne (GAM).	Modane.	Commandant le 13e BCA.	Général commandant le commandement des centres de préparation des forces (CCPF).
École militaire de haute montagne (EMHM).	Chamonix.	Commandant l'EMHM.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan (EMD) et l'école de l'infanterie (EI).
25e régiment du génie de l'air (25e RGA).	Istres.	Commandant le 25e RGA.	Général commandant les formations du génie de l'air.
Groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre (GAMSTAT).	Valence.	Commandant le GAMSTAT.	Général directeur de la section technique de l'armée de terre (STAT).
13e base de soutien du matériel (13e BSMAT).	Clermont-Ferrand.	Commandant le 13e BSMAT.	Général directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer).
4e régiment du matériel (4e RMAT).	Nîmes.	Commandant le 4e RMAT.	Général directeur du SMITer.
5e bataillon du soutien du matériel (5e BSMAT).	Draguignan.	Commandant le 5e BSMAT.	Général directeur du SMITer.
7e régiment du matériel (7e RMAT).	Lyon.	Commandant le 7e RMAT.	Général directeur du SMITer.
Lycée militaire.	Aix-en-Provence.	Commandant le lycée militaire.	Général sous-directeur de la

			formation et des écoles de la DRHAT (DRHAT/SDFE).
Groupement recrutement sélection (GRS).	Lyon.	Commandant le GRS.	Général sous-directeur recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR).
(1) Comprendre le titulaire du commandement.			
(2) Si le commandant est étranger se reporter à l'annexe II.			

7. BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS.

FORMATION.	LOCALISATION.	CHEF DE CORPS.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
1er groupement d'incendie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).	Paris.	Commandant le 1er groupement d'incendie.	Colonel adjoint territorial.
2e groupement d'incendie de la BSPP.	Paris.	Commandant le 2e groupement d'incendie.	Colonel adjoint territorial.
3e groupement d'incendie de la BSPP.	Courbevoie.	Commandant le 3e groupement d'incendie.	Colonel adjoint territorial.
Groupement des appuis.	Paris.	Commandant le groupement des appuis.	Colonel adjoint territorial.
Groupement des services de la BSPP.	Paris.	Commandant le groupement des services de la BSPP.	Colonel adjoint territorial.
Groupement formation instruction de la BSPP.	Villeneuve-Saint-Georges.	Commandant le groupement formation instruction.	Colonel adjoint territorial.

ANNEXE II.

LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 1ER NIVEAU ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 2E NIVEAU INVESTIES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE A L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEURS SONT RATTACHÉS.

1. ÎLE-DE-FRANCE/PARIS.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
État-major du commandement des formations militaires de la sécurité civile (EM/COMFORMISC).	Asnières-sur-Seine.	Chef d'état-major du COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).
Direction centrale du matériel (DCMAT).	Versailles.	Officier chargé de la fonction administrative.	Directeur adjoint au directeur central du matériel de l'armée de terre.
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT).	Versailles.	Colonel adjoint de la SIMMT.	Directeur central du SIMMT.
Service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer) (1).	Versailles.	Colonel second adjoint du SMITer.	Directeur du SMITer.
Centre des transports et transit de surface (CTTS).	Montlhéry.	Commandant le CTTS.	Général adjoint major au général commandant la région terre Île-de-France (2).
Centre interarmées de coordination de la logistique en opérations - centre de mise en œuvre (CICLO/CMO).	Montlhéry.	Commandant le CICLO/CMO.	Général adjoint major au général commandant la région terre Île-de-France (2).
Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).	Villacoublay.	Chef d'état-major du COMALAT.	Général COMALAT.
État-major de la 1re brigade logistique (EM/1re BL).	Montlhéry.	Chef d'état-major de la 1re BL	Général commandant la 1re brigade logistique (1re BL).
Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESAT).	Paris.	Chef d'état-major du CESAT.	Général commandant le CESAT.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT).	Paris.	Colonel premier adjoint au général directeur du personnel militaire de l'armée de terre.	Général directeur de la DRHAT.
Détachement d'appui à la numérisation de l'espace de bataille (DET APP NEB).	Versailles.	Sous-directeur organisation de la STAT.	Général directeur de la section technique de l'armée de terre (STAT) .
Section technique de l'armée de terre (STAT).	Versailles.	Sous-directeur organisation de la STAT.	Général directeur de la STAT.
Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF).	Paris.	Colonel commandant la division « appui-documentation ».	Général directeur du CDEF.
Inspection de l'armée de terre (IAT).	Paris.	Chef d'état-major de l'IAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.
Inspection du service de santé pour l'armée de terre (ISSAT).	Paris.	Officier supérieur adjoint auprès de l'inspecteur du service de santé des armées pour l'armée de terre.	Général inspecteur du service de santé des armées pour l'armée de terre.
Centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information et de communication de l'armée de terre	Kremlin-Bicêtre.	Chef du CCSAT.	Général major général de l'armée de terre.

(CCSAT).			
Centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre (CPSIAT).	Kremlin-Bicêtre.	Directeur du CPSIAT.	Général major général de l'armée de terre.
Centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre (CRISAT).	Paris.	Chef du CRISAT.	Général major général de l'armée de terre.
État-major de l'armée de terre (EMAT).	Paris.	Officier supérieur adjoint auprès du major général.	Général major général de l'armée de terre.
Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT).	Versailles.	Directeur du CMMAT.	Général sous-chef emploi soutien de l'EMAT.
(1) Dont le centre de formation initiale militaire de Nîmes.			
(2) Lire « général adjoint major au général chargé de la zone de soutien Paris » à compter de l'entrée en vigueur de l'instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des états-majors de soutien défense (EMSD). À défaut, officier supérieur dans le grade le plus élevé auprès du général chargé de la zone de soutien Paris.			

2. NORD-OUEST/RENNES.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Escadrille d'avions de l'armée de terre (EAAT).	Rennes.	Commandant l'EAAT (1).	Général commandant de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT).
École des transmissions.	Rennes.	Colonel adjoint au général commandant l'école des transmissions.	Général commandant l'école de transmissions.
École du génie (EG)	Angers.	Colonel adjoint au général commandant l'école du génie ou colonel le plus ancien.	Général commandant l'école du génie.
Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) (2).	Coëtquidan.	Colonel commandant en second .	Général commandant les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC).
Écoles militaires de Bourges (EMB) (3).	Bourges.	Colonel le plus ancien.	Général commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel.
Écoles militaires de Saumur (EMS).	Saumur.	Colonel adjoint au général commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie (EC) ou colonel le plus ancien.	Général commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie.
785e compagnie de guerre électronique (785e CGE).	Orléans.	Commandant le 43e bataillon de transmissions (43e BT).	Général sous-chef plans et programmes de la division plans et programmes de l'état-major de l'armée de terre (EMAT).
(1) Comprendre officier le plus ancien dans le grade le plus élevé au sein de l'escadrille.			
(2) Comprend l'école d'administration militaire et le détachement « terre » de l'école des fourriers de la marine localisé à Querqueville.			
(3) Comprend les centres d'instruction élémentaire de conduite (CIEC) de Châteauroux, La Valbonne, Montlhéry, Mourmelon et Sissonne.			

3. NORD-EST/METZ.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
État-major du commandement des forces terrestres (EM/CFT).	Lille.	Colonel adjoint au chef d'état-major du CFT.	Chef d'état-major du commandement des forces terrestres (CFT).
État-major de force n° 1 (EMF n° 1).	Besançon.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.	Général commandant l'état-major de force n° 1 (EMF n° 1).
État-major de la 1re brigade mécanisée (EM/1re BM) (1).	Châlons-en-Champagne.	Chef d'état-major de la 1re BM.	Général commandant la 1re brigade mécanisée (1re BM).
État-major de la 2e brigade blindée (EM/2e BB) (2)	Illkirch-Graffenstaden	Chef d'état-major de la 2e brigade blindée.	Général commandant la 2e brigade blindée (2e BB).
État-major de la 7e brigade blindée (EM/7e BB) (3).	Besançon.	Chef d'état-major de la 7e BB.	Général commandant la 7e brigade blindée (7e BB).
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande (BCS/BFA) partie française, y compris la compagnie d'état-major de la BFA.	Müllheim.	Commandant en second du BCS si le commandant du BCS n'est pas français (4).	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA .
État-major de la brigade franco-allemande (EM/BFA) partie française.	Müllheim.	Chef d'état-major s'il est français, sinon chef du bureau opérations.	Général commandant la BFA s'il est français, sinon colonel français adjoint au général commandant la BFA.
État-major de la brigade de renseignement (5).	Hagenau.	Chef d'état-major de la brigade de renseignement.	Général commandant la brigade de renseignement.
État-major de la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC).	Douai.	Chef d'état-major de la BTAC.	Général commandant la BTAC.
Commission nationale de contrôle interarmes (CNCIA).	Châlons-en-Champagne.	Chef de la CNCIA.	Général commandant le CCPF.
État-major du commandement des centres de préparation des forces (EM/CCPF).	Mailly-le-Camp.	Chef d'état-major du CCPF.	Général commandant le CCPF.
Quartier général du corps de réaction rapide France (QG CRR-Fr).	Lille.	Général chef d'état-major du général commandant le QG CRR-Fr.	Général commandant le QG CRR-Fr.
Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre (CFA PTL).	Fassberg (Allemagne).	Commandant en second le CFA/PTL, si le commandant du CFA/PTL n'est pas français (4) .	Général commandant les écoles militaires de Bourges (EMB) et l'école du matériel.
École d'état-major (EEM).	Compiègne.	Commandant de la formation administrative de l'EEM.	Général directeur de l'EEM.
Brigade d'aide au commandement (BAC).	Strasbourg.	Chef du détachement de soutien national (France).	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.
Bataillon du quartier général du corps de réaction rapide européen (BQG CRR-E).	Strasbourg.	Chef du détachement de soutien national (DSN) si le commandant du BQG CRR-E n'est pas français (4).	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.

État-major du corps de réaction rapide européen (EM/CRR-E).	Strasbourg.	Chef du détachement de soutien national France.	Général représentant français auprès du général commandant le CRR-E.
(1) Dont le centre de formation initiale militaire de Dieuze.			
(2) Dont le centre de formation initiale militaire de Valdahon.			
(3) Dont les centres de formations initiales militaires de Verdun et de Carpiagne.			
(4) Si le commandant est français se reporter à l'annexe I.			
(5) Dont le centre de formation initiale militaire de Bitche.			

4. SUD-OUEST/BORDEAUX.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
État-major de la 9e brigade légère blindée de marine (EM/9e BLBMa) (1).	Poitiers.	Chef d'état-major de la 9e BLBMa.	Général commandant la 9e brigade légère blindée de marine (EM/9e BLBMa).
État-major de la 11e brigade parachutiste (EM/11e BP) (2).	Balma.	Chef d'état-major de la 11e brigade parachutiste (11e BP).	Général commandant la 11e brigade parachutiste (11e BP).
État-major de la brigade des forces spéciales terre (EM/BFST).	Pau	Chef d'état-major de la brigade des forces spéciales terre (BFST).	Général commandant de la brigade des forces spéciales terre (BFST).
École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).	Saint-Maixent-l'École.	Colonel adjoint au général commandant l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).	Général commandant l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).
(1) Dont le centre de formation initiale militaire (CFIM) de Coëtquidan.			
(2) Dont le centre de formation initiale militaire (CFIM) de Caylus.			

5. SUD-EST/LYON.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
Groupeement interarmées des affaires civilo-militaires (GIACM).	Lyon.	Commandant du groupeement interarmées des affaires civilo-militaires (GIACM).	Général adjoint major au général commandant la région terre sud-est (1).
État-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne (EM/27e BIM) (2).	Varces.	Chef d'état-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).	Général commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM).
État-major de la 3e brigade mécanisée (EM/3e BM) (3).	Clermont-Ferrand.	Chef d'état-major de la 3e brigade mécanisée (3e BM).	Général commandant la 3e brigade mécanisée (3e BM).
État-major de la 6e brigade légère blindée (EM/6e BLB) (4).	Nîmes.	Chef d'état-major de la 6e brigade légère blindée (6e BLB).	Général commandant la 6e brigade légère blindée (6e BLB).
État-major du commandement de la légion étrangère (EM/COMLE).	Aubagne.	Chef d'état-major du commandant la légion étrangère (COMLE).	Général commandant la légion étrangère (COMLE).

Centre de formation interarmées (CFIA) - NH 90.	Le Cannet-des-Maures.	Commandant le CFIA - NH 90.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).
État-major de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT).	Le Cannet-des-Maures.	Colonel adjoint au général commandant l'EALAT ou officier le plus ancien dans le grade le plus élevé auprès du général commandant l'EALAT.	Général commandant l'EALAT.
Écoles militaires de Draguignan (EMD).	Draguignan.	Colonel adjoint au général commandant les EMD ou colonel le plus ancien.	Général commandant les EMD et l'école de l'infanterie (EI).
État-major de force n°3 (EMF n°3).	Marseille.	Chef d'état-major de l'état-major de force n°3 (EMF n° 3).	Général commandant l'état-major de force n° 3 (EMF n° 3).
<p>(1) Lire « général adjoint major au général chargé de la zone de soutien Lyon » à compter de l'entrée en vigueur de l'instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des états-majors de soutien défense (EMSD). À défaut, officier supérieur dans le grade le plus élevé auprès du général chargé de la zone de soutien Lyon.</p> <p>(2) Dont le centre de formation initiale militaire (CFIM) de Gap.</p> <p>(3) Dont le centre de formation initiale militaire (CFIM) d'Angoulême.</p> <p>(4) Dont le centre de formation initiale militaire (CFIM) de Fréjus.</p>			

6. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

FORMATION.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1er NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2e NIVEAU (AM 2).
État-major EUROFOR.	Florence (Italie).	Officier français le plus ancien dans le grade le plus élevé.	Général sous-chef emploi soutien de l'état-major de l'armée de terre (EMAT).
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) de Paris.	Zone de défense Île-de-France.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) de Paris.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Paris.
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) est.	Zone de défense est.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) est.	Officier général de la zone de défense et de sécurité est.
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) nord.	Zone de défense nord.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) nord.	Officier général de la zone de défense et de sécurité nord.
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) ouest.	Zone de défense ouest.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) ouest.	Officier général de la zone de défense et de sécurité ouest.
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) sud.	Zone de défense sud	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) sud.	Officier général de la zone de défense et de sécurité sud.
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) sud-est.	Zone de défense sud-est.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) sud-est.	Officier général de la zone de défense et de sécurité sud-est.
État-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) sud-ouest.	Zone de défense sud-ouest.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense (EMIAZD) sud-ouest.	Officier général de la zone de défense et de sécurité sud-ouest.

ANNEXE III.

LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 1ER NIVEAU ET DES AUTORITÉS MILITAIRES DE 2E NIVEAU INVESTIES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE A L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR COMMANDEMENT OU QUI LEURS SONT DÉTACHÉS.

DISPOSITIF/GROUPEMENT.	LOCALISATION.	AUTORITÉ MILITAIRE DE 1 ^{er} NIVEAU (AM 1).	AUTORITÉ MILITAIRE DE 2 ^e NIVEAU (AM 2).
Dispositif d'astreinte estivale en matière de lutte contre les feux de forêts.	Nogent-le-Rotrou.	Chef du dispositif d'astreinte estivale.	Général commandant les formations militaires de la sécurité civile (COMFORMISC).
Groupelement organique de lutte contre les feux de forêts (GOLFF) dans le sud de la France.	Brignoles.	Chef du détachement.	Général COMFORMISC.
Groupelement organique de lutte contre les feux de forêts (GOLFF) en Corse.	Corte.	Chef du détachement.	Général COMFORMISC.